2013

Rapport d'activité

N. Biron - CEN Isère

Avenir
Conservatoire
d'espaces naturels
Isère

▲ **Source de Morinaire à Saint-Guillaume**
N. Biron - CEN Isère

◀ **Petite Utriculaire (plante carnivore) dans le marais de Charvas**
P. Suchet - CEN Isère

Sommaire

Rapport moral 3
Gestion des sites 4
Connaître 12
Assistance territoriale 15
Communication 18
Vie de l'association 19
Bilan financier 21

Rapport moral

de Jean-Luc Fornoni

Président du Conservatoire d'espaces naturels Isère • Avenir

« Le 22 août dernier, nos amis des conservatoires, Rhône-Alpes, Savoie et Haute-Savoie et moi-même avons signé avec Jean-Jack Queyranne Président de la région Rhône-Alpes et le préfet de Savoie représentant le préfet de région l'agrément conjoint de nos quatre conservatoires.

Cette signature est l'aboutissement de la démarche initiée par nos conservatoires en 2011. C'est la réussite d'un bel exemple de travail en réseau des quatre conservatoires de Rhône-Alpes. Nous sommes maintenant officiellement reconnus par les pouvoirs publics comme des acteurs majeurs de la préservation du patrimoine naturel et paysager.

Cette bonne nouvelle est malheureusement gâchée par des perspectives financières inquiétantes.

Nous sommes ainsi pénalisés par le nouveau règlement financier de l'Agence de l'eau qui a commencé à s'appliquer en 2013. Ce règlement prévoit que nos coûts de journée soient pris en compte au coût salarial réel majoré de 30 %, déplacements compris.

Ce financement peut, à première vue, paraître satisfaisant mais nous devons avoir à l'esprit qu'afin de couvrir ses frais de structures, toute structure privée ne disposant pas ou peu de subvention d'équilibre (ce qui est notre cas), n'a d'autre choix pour équilibrer son budget que de calculer un « coût environné » tout comme doit le faire n'importe quelle entreprise. Celui-ci tient compte de l'intégralité de ses frais de structures, ses coûts de personnels administratifs « non productifs », et la part de temps de travail non affecté (formations, représentations, réunions d'équipe…) de ses personnels « productifs ».

Mécaniquement, ces charges ne peuvent donc être absorbées qu'en appliquant un coefficient multiplicateur minimum de l'ordre de 2 au coût salarial réel des techniciens « productifs ».

En conséquence, malgré l'augmentation des moyens mobilisables par l'Agence de l'eau pour la préservation des zones humides et le renouvellement de son engagement à travers un nouveau contrat de partenariat signés avec les conservatoires de Rhône-Alpes il y a quelques semaines seulement, nous risquons paradoxalement de moins mobiliser ces financements en dehors des actions liées aux acquisitions foncières.

Nous avons également appris en 2013 que la Région Rhône-Alpes allait baisser de 10 % notre dotation annuelle 2014 et surtout suspendre, voire abandonner, sa procédure des contrats biodiversité. La Région nous a annoncé trois années budgétaires 2014-2015-2016 très dures en raison de son engagement dans des investissements lourds concernant les transports et les lycées.

Les contrats biodiversité étaient utilisés par la Région Rhône-Alpes pour protéger des sites qu'elle estimait présenter une biodiversité d'intérêt régional. Ces financements viennent généralement en complément de ceux attribués par le Conseil général aux titres des ENS associatifs.

Si l'année 2013 se solde donc par un résultat légèrement positif et si nous devrions être encore relativement épargnés en 2014, l'année 2015 risque d'être beaucoup plus difficile avec la fin des contrats biodiversité marais de Charvas, zones humides de la basse vallée de l'Isère et zones humides des Monts du chat.

Évidemment, nous savons que nos partenaires de la Région ne prennent pas cette décision de gaieté de cœur mais sous la contrainte des nombreuses compétences obligatoires qu'ils doivent financer.

Dans ce contexte d'argent public contraint, nous devons diversifier nos modes de financements et rechercher de nouveaux partenaires.
D'où l'importance du partenariat que nous avons noué pour les 15 ans qui viennent avec EDF, pour le compte de laquelle nous allons gérer 57 ha sur les sites du Pont de Gavet et de l'Ile Falcon dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires de l'aménagement hydro-électrique Romanche-Gavet.

D'une manière générale, la contribution à la mise en œuvre de mesures compensatoires ambitieuses pour des projets n'ayant pu être ni évités ni suffisamment réduits, sera probablement l'un des enjeux importantes pour les conservatoires ces prochaines années. C'est d'ailleurs l'une des thématiques abordées dans la future loi sur la biodiversité en cours d'élaboration.

En plus de la perspective passionnante de reconquête par le milieu naturel d'un territoire artificialisé, nous avons là l'occasion de démontrer à une grande entreprise privée l'efficacité du modèle des conservatoires d'espaces naturels. Ce modèle qui associe élus bénévoles et salariés pluridisciplinaires, à la fois espace de dialogue permanent entre les différents acteurs (collectivités, exploitants agricoles, entreprises, associations) et gestionnaire d'espaces naturels alliant expertise scientifique dans la réalisation des plans de gestion et maitrise technique dans leur exécution.

Ce modèle existe grâce au travail et à l'implication de nous tous, et nous pouvons être fier de ce que nous avons fait. » ●

J. Stevant - CEN Isère

Gestion des sites

Priorité aux zones humides

En 2013, le Conservatoire d'espaces naturels Isère - AVENIR est gestionnaire d'une trentaine de sites naturels sur l'ensemble du département représentant une surface totale de 1277 ha dont 827 ha font l'objet d'une maîtrise foncière ou d'usage.
Ses sites sont gérés :

- soit directement pour le compte du Conservatoire à l'issue d'acquisitions foncières du CEN Rhône-Alpes ou du CEN Isère et/ou de conventions de gestion avec des propriétaires privés ou publics ;
- soit pour le compte du département pour les ENS départementaux dans le cadre de marchés publics ;
- soit pour le compte de collectivités locales dans le cadre de conventions de partenariat ;
- soit pour le compte de l'État au titre des réserves naturelles nationales dans le cadre d'une convention de gestion préfectorale.

La priorité accordée aux zones humides en général, et à celles de plaine en particulier en raison des fortes pressions auxquelles elles sont soumises, s'exprime clairement dans la nature des sites gérés par le CEN Isère et dans leur répartition géographique.
En 2013, 3 nouveaux sites ont fait l'objet de conventions de partenariat spécifique : les Ens locaux communaux du marais d'Avallon (St Maximin) et de la Tourbière de l'Arselle (Chamrousse) ainsi que le site du Pont de Gavet et de l'Ile Falcon dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires de l'aménagement hydro-électrique EDF Romanche-Gavet.
À l'ensemble de ces sites gérés en direct par le CEN Isère il faut également ajouter tous les ENS locaux communaux bénéficiant d'une assistance du Conservatoire pour la mise en œuvre de la gestion au titre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le Département. ●

Répartition des surfaces suivant le type de maîtrise foncière

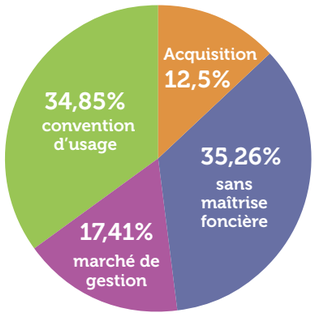

Répartition des surfaces suivant le type de milieu

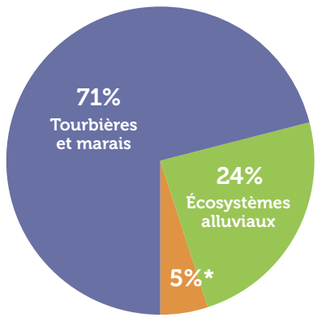

*Gites à chiroptères, milieux souterrains et milieux secs

M. Juton - CEN Isère

Les sites en gestion en 2013

Tour d'horizon des différents types de sites en gestion

- Réserve naturelle nationale
- ENS départemental
- Site du CEN Isère
- ENS local communal géré en partenariat avec le CEN Isère
- ENS local communal bénéficiant d'une assistance technique
- Site mesure compensatoire bénéficiant d'une assistance technique
- Petit site du CEN Isère non labellisé
- SITE Arrêté préfectoral de protection de biotope

Les Sites conservatoires

La préservation des espaces naturels par la maîtrise foncière ou d'usage des sites est une mission « originelle » de l'ensemble des Conservatoires d'espaces naturels de France. En Isère, c'est le CEN Rhône-Alpes qui, jusqu'en 2002, a porté les acquisitions foncières, en particulier à l'occasion d'importantes opérations de mesures compensatoires d'infrastructures ayant conduit principalement à l'acquisition de parcelles sur les sites du marais de Charvas, des anciens méandres de l'Isère à Tullins et de la confluence de la Bourbre et du Catelan. Ces trois sites « historiques » de l'association servent à bien des égards de vitrine des actions de conservation et de restauration de milieux naturels conduites par le CEN Isère. Depuis l'opération menée en 1998 « de l'espace pour nos plantes protégées et menacées », le Conservatoire s'est également positionné sur un ensemble de sites de plus faible superficie abritant des stations d'espèces végétales et/ou animales remarquables. ●

Plantation de saules blancs contre l'extension de la Renouée du Japon ▲
P. Suchet - CEN Isère

La gestion des espèces végétales exotiques indésirables sur les sites du CEN Isère

La gestion des espèces végétales exotiques envahissantes est une préoccupation forte des plans de gestion des sites gérés par le Conservatoire. Toutes les espèces exotiques rencontrées dans l'environnement naturel aujourd'hui sont issues des activités humaines (horticulture, transport, etc.). Une vingtaine d'espèces végétales exotiques considérées comme envahissante sont recensées sur les sites gérés par le CEN (Renouées asiatiques, Solidage géant, Spirée blanche, Érable negundo, Balsamines, etc.).
Des méthodes de lutte non chimique existent parfois mais elles ont une efficacité inégale suivant les espèces. Le Conservatoire contribue à l'avancée des connaissances en expérimentant de nouvelles techniques. Par exemple, sur la Boucle des Moïles (Tullins), nous avons entrepris la plantation de boutures de Saules blancs, espèce à croissance rapide, qui seront taillés en têtard fort des résultats encourageant obtenus sur le site des Tourbières de l'Herretang.
Au-delà des solutions curatives souvent compliquées et coûteuses à mettre en œuvre, le CEN Isère sensibilise systématiquement les entreprises exécutant les travaux sur nos espaces naturels. Nous veillons à faire appliquer aux entreprises autant qu'à nous même les protocoles évitant la contamination et la dispersion d'espèces exotiques vers de nouveaux sites par un nettoyage soigné des machines. ●

→ *Financeurs : Région Rhône-Alpes, Conseil général de l'Isère, Agence de l'eau RMC*

◀ **Konik-Polski dans le marais de Charvas**
G. Pasquier - CEN Isère

Bilan de la campagne d'animation foncière

Conscient du rôle majeur joué par les zones humides et de la destruction ou altération de ces milieux au cours du XXème siècle, l'État français s'est donné comme objectif dans la loi Grenelle I l'acquisition de 20000 hectares de zones humides d'ici 2015.
Financé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et la Région Rhône-Alpes, le CEN Isère a lancé en 2013 une animation foncière active afin de contribuer à cet objectif.

Il a ciblé ses actions sur :

- des sites déjà gérés et bien maîtrisés comme le marais des Goureux (Vourey).
- des sites où la maîtrise foncière et d'usage était encore faible, comme le marais de la Lèze (Chantesse).
- des prospections dans des secteurs écologiquement riches, comme le massif forestier des Bonnevaux, qui comporte plus de 280 étangs oligotrophes. Les négociations foncières menées sur 2 étangs n'ont cependant pas abouti.
- En marge de ce programme de préservation des zones humides, le CEN Isère travaille également à la préservation d'autres milieux tels que les pelouses sèches ou les anciennes carrières, gîtes pour de nombreuses chauves-souris. L'animation foncière réalisée sur ces dernières a entraîné la procédure d'acquisition d'une nouvelle grotte, située sur la commune de Sonnay.

Travail long et souvent compliqué par le morcellement du parcellaire des espaces naturels (en particulier des zones humides), il a cependant commencé à porter ses fruits avec l'acquisition en 2013 de plus de 3 hectares de zones humides et le conventionnement de plus de 6 hectares (dont 5,58 ha de zones humides). En outre, l'animation menée a permis de réactualiser les conventions sur plus de 63 hectares. ●

→ *Financeurs : Région Rhône-Alpes, Agence de l'eau RMC*

Synthèse de l'animation foncière en 2013

- **Nombre de communes : 19**
- **Nombre de propriétaires contactés : 151**
- **Surface nouvellement conventionnée : 5,8501 ha**
- **Réactualisation des conventions : 63,0999 ha**
- **Surface acquise : 3,0682 ha**
- **Surface en cours d'acquisition ou de bail emphytéotique : 7,4261 ha**

Bilan des actions de gestion fauche et pâturage sur les sites conservatoires

(hors ENS Départementaux et ENS Locaux)

Sur les sites conservatoires, l'entretien des milieux ouverts a été assuré dans les mêmes proportions que les années précédentes. Le pâturage est le mode de gestion le plus répandu pour l'entretien des habitats naturels correspondant en grande partie à des contraintes d'humidité donc de faible portance rendant difficile la mécanisation. 4 éleveurs ont été partenaires du Conservatoire durant cette année. Toutefois, la majorité des surfaces ont été entretenues en régie CEN Isère via 3 troupeaux de chevaux (Konik-Polski, 8 individus, et Camargue, 10 individus) demeurant à l'année sur 3 sites distincts. La fauche a été assurée majoritairement par des partenaires agricoles pour une valorisation en litière (13 éleveurs locaux). ●

CEN Isère

→ *Financeurs : Région Rhône-Alpes, Conseil général de l'Isère*

Surfaces de zones humides entretenues en fauche et pâturage sur les sites gérés en directs par le Conservatoire hors sites en assistance (ENS Départ. et ENS Local)

État au 05/05/2014	Fauche		Pâturage	
Sites	**Régie**	**Partenariat**	**Régie**	**Partenariat**
Marais de Charvas	1,28 ha	1,7 ha	56,7 ha	7,05 ha
Marais des Sagnes	0,14 ha			
Marais de Berland	1,85 ha			
Marais des Bruns	0,7 ha			
Marais de Cras	0,1 ha	1,4 ha		
Marais de Chantesse		1 ha		
Marais des Goureux		1,17 ha		8,59 ha
Marais de Chambrotin	0,6 ha			
Marais du Grosset	0,3 ha			
Tufière de la Vallière	0,26 ha			
Marais des Luippes		3 ha		
Etang de Mai		4,74 ha	18,3 ha	
Boucle des Moiles		9,73 ha		1,64 ha
RN du Grands Lemps	1 ha			
Marais du Moulin		2,91 ha		
Marais du Grand Préau	0,06 ha			
Marais des Engenières		1,53 ha		
Confluence Bourbre-Catelan		0,41 ha		19,44 ha
Total Régie / Partenariat	**6,15 ha**	**27,59 ha**	**75 ha**	**36,72 ha**
Total Fauche / Pâturage	**33,6 ha**		**111,74 ha**	
Total global des surfaces entretenues	**145,34 ha**			

Les ENS départementaux

Ce n'est pas sans raison que la création du CEN Isère en 1985 coïncide avec la loi du 18 juillet 1985 sur les espaces naturels sensibles qui abrogeait celle de 1959 dite des « périmètres sensibles ».
Depuis, le CEN Isère n'a cessé d'apporter son concours à la mise en œuvre d'une politique départementale ambitieuse dans le domaine en participant à la réflexion sur les axes et sites prioritaires de cette politique et en mettant en œuvre la gestion de quelques-uns des sites les plus remarquables du réseau des ENS départementaux.
Le positionnement du CEN Isère a bien évidemment évolué dans le temps. D'abord maître d'ouvrage de la gestion de site, soit pour son compte (marais de Montfort à Crolles en partenariat avec la commune de Crolles à partir de 1989 et marais de la Véronnière en partenariat avec le Sivom la même année), soit par délégation du Conseil général (marais de Chirens depuis 1991, tourbières de l'Herretang depuis 1994, étang de Lemps entre 1997 et 2005 en partenariat avec Lo Parvi), le CEN Isère est devenu à partir de 2003 prestataire de service du Conseil général à l'issue de procédures de marchés publics.
Cette évolution a certes libéré le CEN Isère de l'obligation de trouver et de gérer des financements croisés et garanti les moyens nécessaires à la mise en œuvre de plans de gestion ambitieux. Elle présente néanmoins l'inconvénient de ne pas garantir la pérennité de la gestion par le même opérateur historique et de l'exposer à la concurrence.
Les marchés de gestion avec le CEN Isère sur les sites de Chirens, la Véronnière, Montfort et Montjoux (en co-gestion avec la communauté de communes saint-jeannaise) ont été reconduits en 2012 dans le cadre d'une procédure de marché à bon de commande portant sur plusieurs années. La candidature du CEN Isère a également été retenue par le Conseil général pour la gestion de l'ENS de Vieille Morte dans la vallée alluviale de la Romanche à Bourg d'Oisans. Cette gestion est réalisée en partenariat ave le Parc national des Écrins. Le marché de gestion des tourbières de l'Herretang a été renouvelé en 2013 pour 3 ans. Le CEN Isère apporte par ailleurs sa contribution à la gestion de la tourbière du Peuil.
En 2013, le Conservatoire a finalisé le renouvellement des plans de gestion des marais de Montfort et de Chirens. Il s'est également vu confier celui du marais de la Veronnière qui sera réalisé en 2014. ●

→ *Financeur : Conseil général de l'Isère*

▲ **Sentier pédagogique sur le marais de Chirens**
A. Merlin - CEN Isère

Finalisation des plans de gestion des ENS départementaux de Montfort et Chirens

Gérés de longue date par le CEN Isère – AVENIR, les marais de Montfort et de Chirens bénéficiaient de Plans de Préservation et d'Interprétation (PPI) qui arrivaient à termes en 2011.
Suite à l'établissement du bilan de chaque PPI par des bureaux d'études, le CEN Isère a engagé leur actualisation en 2012. Les 2 nouveaux PPI ont été finalisés en 2013 : l'un pour une durée de 10 ans (Montfort), l'autre pour 5 ans (Chirens). La démarche d'actualisation des documents s'est appuyée sur la mise en place de plusieurs groupes de travail thématiques (agriculture, fréquentation, gestion hydraulique…), associant les acteurs locaux et les riverains. Le travail fourni a été régulièrement suivi et validé par plusieurs comités de sites, ainsi que par le Conseil Scientifique et Technique du Conseil général de l'Isère.
Sur le marais de Montfort, outre la poursuite des actions et études concernant les espèces phares de papillons du site, l'une daes actions importantes va consister à modifier le sentier d'interprétation afin de le rendre accessible aux personnes à mobilités réduites : élargissement en certaines zones du caillebottis existant, création d'une passerelle…
Sur le marais de Chirens, la démarche notable en cours est le projet d'extension de l'ENS au périmètre du site Natura 2000 qui s'étend sur les communes de Chirens, Massieu et Saint-Geoire-en-Valdaine. En 2013, la commune de Massieu a déjà délibéré favorablement pour cette extension et le Conservatoire a accepté le principe d'une intégration de son ENS local associatif du marais du Moulin. ●

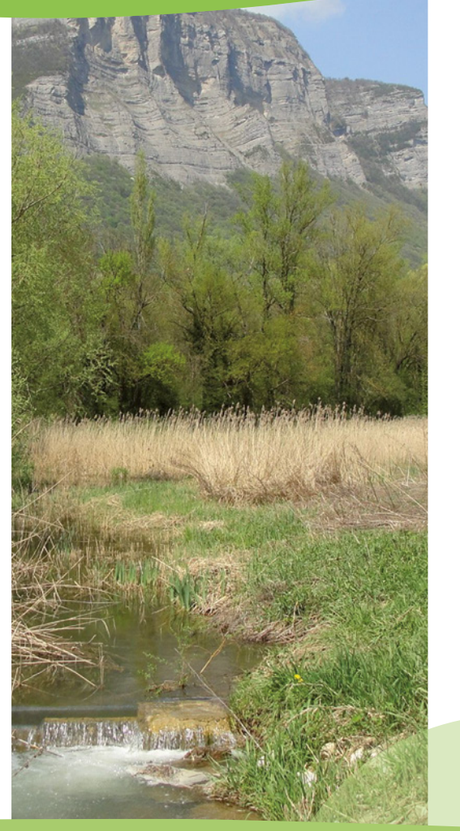

Marais de Montfort ▶
R. Marciau - CEN Isère

Gestion des sites

La réhabilitation de l'étang de Montjoux

L'ENS départemental de l'étang de Montjoux est cogéré par le CEN Isère et la Communauté de communes de la région Saint-Jeannaise. Depuis 2008, la retenue d'eau de Montjoux a été classée barrage de catégorie C. Ainsi, toutes les actions sur cet ouvrage sont sous le contrôle du service sécurité des ouvrages de la DREAL Rhône-Alpes.
Les premiers travaux de mise aux normes ont eu lieu en 2009 et 2010. Ils concernaient, entre autres, la réfection du parement amont, la création d'un déversoir de crue et la neutralisation des bondes de fond.
À la suite d'une étude géophysique, le Conseil général de l'Isère a entrepris en 2013 la finalisation de cette mise aux normes. La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude Géoplus avec une implication forte des gestionnaires dans l'élaboration et le suivi des travaux.
Cette phase a permis de réhabiliter l'ensemble des ouvrages hydrauliques du site (bondes, grilles, déversoirs, etc.) et de créer un cavalier de pied pour sécuriser le parement aval.
Tous ces travaux de grande envergure ont mis aux normes l'ouvrage mais surtout ont garanti la pérennité de l'étang dans le temps. En effet, c'est bien l'écosystème étang qui est ici préservé dans un but écologique. En 2013, au moins 10 couples de Hérons pourprés se sont reproduits, ce qui en fait un des sites les plus importants pour cette espèce en Isère. Le cortège des libellules représente 46 espèces sur les 91 espèces françaises. On peut également observer de nombreux oiseaux de passages, confirmant ainsi l'importance de cet étang comme halte migratoire. L'étang de Montjoux est un site à très forte patrimonialité en Isère et a vocation à la préserver à long terme. ●

M Juton - CEN Isère

Campagne d'animation sur les ENS départementaux

Depuis maintenant 10 ans, le Conseil général de l'Isère renouvelle sa campagne d'animation nature sur les Espaces naturels sensibles de l'Isère. Ce sont 22 sites départementaux ou locaux qui ont été ouverts en 2013, parmi lesquels 11 sont gérés par Conservatoire.

Aux sites départementaux du marais de Chirens, des Tourbières de l'Herretang et de la Tuilerie, du marais de Monfort, de l'étang de Monjoux, et de la Tourbière du Peuil s'est ajouté en 2013 pour la première fois, celui de la forêt alluviale de Vieille Morte. 5 sites locaux sur lesquels le Conservatoire est impliqué à différents niveaux étaient également concernés ; le marais de la Léchère, la tourbière des Planchettes, le marais des Sagnes, l'espace alluvial de la Rolande et la Boucle des Moïles.
Comme chaque année, des guides nature ont été présents sur ces espaces naturels pour accueillir et accompagner les visiteurs (habitants locaux, touristes de proximité ou de passage) dans leurs démarches de découverte (histoire locale, faune, flore, paysage, gestion conservatoire, etc.). Le temps de présence des animateurs était différent suivant les contextes locaux :

- **Présence quotidienne :** Tourbières de l'Herretang, étang de Monjoux,
- **Présence régulière :** Tourbière du Peuil,
- **Présence lors d'animation régulières :** marais de Chirens, marais de Monfort,
- **Présence lors d'animation ponctuelles :** forêt alluviale de Vieille Morte, espace alluvial de la Rolande, Boucle des Moïles, marais de la Léchère, marais des Sagnes.

Deux des animateurs nature, Mathieu Boé et Jonathan Stevant, ont été directement salariés par le Conservatoire au travers des marchés de gestion des ENS concernés. Ils étaient spécifiquement dédiés aux ENS du marais de Chirens et des Tourbières de l'Herretang et à celui de la Boucle des Moïles. La présence des animateurs sur sites permet d'assurer une veille de ces espaces sensibles et d'accompagner les visiteurs dans leur découverte. Selon les besoins et en fonction de leurs emplois du temps, les animateurs peuvent également participer à certains suivis scientifiques. En 2013, sur l'Herretang, ils ont ainsi contribué au suivi du passage à petite faune en vérifiant la fonctionnalité du dispositif pour les migrations retours des jeunes amphibiens.
Globalement, la fréquentation de l'ensemble des sites du département aura été moyenne, en lien, d'une part, avec la météorologie défavorable et, d'autre part, avec l'augmentation du nombre de sites concernés par la campagne pour un effectif de guides en légère baisse. Cette nouvelle organisation a permis d'investir de nouveaux sites qui jusque là n'avaient jamais bénéficié de cet accompagnement. Cette nouveauté qui a profité à certaines communes ou territoires a été fortement appréciée.
Cette année, pour les 10 ans de la campagne, les découvertes natures ont été associées à des rendez-vous spécifiques : conférences, ateliers peintures ou balades contées, parcours photos, expositions, etc. en lien avec des partenaires locaux.
Le Conservatoire est intervenu à plusieurs reprises sur les ondes de France bleu Isère pour présenter les sites le concernant et les activités qui y étaient proposées. ●

G. Pasquier - CEN Isère

Gestion des sites

Les ENS locaux communaux

La mise en œuvre du Schéma directeur des espaces naturels sensibles par le Département de l'Isère en 2003, et renouvelé en 2010, a insufflé une vraie dynamique sur l'ensemble du département. En 2013, ce sont 104 ENS locaux qui sont labellisés (66 communaux, 20 intercommunaux, 18 associatifs (dont 17 du CEN Isère) et un Parc). Souvent pleines de bonne volonté, les communes ou communautés de communes se trouvent vite démunies lorsqu'il s'agit de présenter le projet à leurs habitants et surtout de mettre en œuvre les opérations de gestion programmées dans le plan de préservation et d'interprétation du site. C'est pour répondre à ce besoin d'accompagnement technique que le CEN Isère apporte son assistance à la gestion des ENS locaux. Cette dernière prend la forme de conseils et de recommandations dans la conduite des opérations de gestion, en particulier au moment de la rédaction des cahiers des charges, tant pour les opérations de suivi scientifique que pour les travaux à réaliser dans le cadre de la restauration de milieux naturels ou l'installation d'équipements de découverte. Grâce aux subventions du Conseil général, le CEN Isère a ainsi pu accompagner une quinzaine de collectivités dont celles de Le Cheylas (site alluvial de la Rolande), de Tignieu-Jameyzieu (marais de la Léchère), de Beaufort (les Fontaines), du Sappey-en-Chartreuse (marais des Sagnes) et de la Communauté de communes des Vallons du Guiers (étang des Nénuphars) qui ont chacune souhaité une implication plus importante et en continu du CEN Isère sur l'ensemble des actions de gestion de leurs ENS respectifs. En 2013, les communes de Saint-Maximin (marais d'Avallon) et de Chamrousse (tourbière de l'Arselle) se sont engagées dans le même type de partenariat à travers une convention de gestion globale des sites concernés. ●

M. Thiberville - CEN Isère

ENS communal du marais d'Avallon

D'une surface d'un peu plus d'1 ha, le petit marais d'Avallon n'en est pas moins un espace naturel important au sein du réseau des zones humides du Grésivaudan.
Inscrit dès 2003 à l'expertise des milieux naturels remarquables de la Communauté de Communes du Haut-Grésivaudan, coordonnée par la FRAPNA, il fait l'objet d'un dossier de préconisation de gestion par le Conservatoire d'espaces naturels Isère en 2005. Il sera labellisé Espace Naturel Sensible par le Conseil général de l'Isère en 2009.
En 2013, le partenariat entre la commune de Saint-Maximin et le CEN Isère s'est formalisé via une convention d'assistance. Dans ce cadre, une notice de gestion est en cours d'élaboration afin d'établir un diagnostic de l'ENS et programmer sa gestion.
Véritable mosaïque de milieux secs (prairies mésophiles, pelouse calcaire et chênaies), de milieux humides (roselière, magnocariçaies) et d'eau libre, l'ENS du marais d'Avallon revêt une importance notable pour les amphibiens, et notamment pour la liaison écologique entre les populations de Rainette verte de la vallée du Grésivaudan Isère et Savoie. ●

→ *Financeurs : Commune de St-Maximin et Conseil général de l'Isère*

ENS communal de la tourbière de l'Arselle : ça décolle !

G. Pasquier - CEN Isère

La tourbière est reconnue depuis longtemps pour son patrimoine naturel exceptionnel : intégrée au titre des paysages dans le site classé « Lac Achard et balcons de Chamrousse » puis au sein du vaste site Natura 2000 « cembraies, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne de Chamrousse au grand Colon » en 2000 et enfin, protégé par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en 2003.
La démarche de concertation initiée lors de la réalisation du plan de gestion par le conservatoire de 2010 à 2011 a permis aux deux communes concernées, Séchilienne et Chamrousse, de valider ce plan de gestion et le principe d'un espace naturel sensible intercommunal. Suite aux délibérations des deux conseils municipaux, le Conseil général a voté favorablement l'intégration de la tourbière de l'Arselle au réseau des ENS de l'Isère, le 27 mai 2011.
En 2013, les acteurs locaux se sont mis en ordre de marche : tenue du comité de site le 29 juillet suivi d'une réunion technique en septembre et signature d'une convention d'assistance entre le CEN Isère et la commune de Chamrousse le 26 novembre. L'essentiel du travail a consisté dans la mise en route des dossiers d'autorisation des travaux sur les sentiers et sur l'amélioration hydraulique de la tourbière qui seront finalisés en 2014 ainsi que la coordination avec les actions du site Natura 2000 animé désormais par notre ex-collègue Laura Jameau. ●

→ *Financeurs : Commune de Chamrousse et Conseil général de l'Isère*

La Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps

F. Combet - CEN Isère

Des pelouses fleuries

Des habitats naturels visés par Natura 2000

Pour compléter les connaissances, après un inventaire des habitats naturels forestiers en 2012, les pelouses sèches ont fait l'objet d'une évaluation de leur état de conservation sur l'ensemble du bassin versant topographique. L'étude a été menée par Lydie Benoit en stage de Master II, dans le cadre de l'actualisation du DOCOB Natura 2000.
7 habitats naturels de pelouses sèches se mélangent sur 39 îlots pour une surface totale de 9,8 ha, dont 2,72 ha sont prioritaires au sens de la Directive Habitats. Ce statut patrimonial est accordé sur la richesse en orchidées typiques. Les 4883 pieds des 10 espèces concernées ont été géolocalisés.
Les pelouses sèches n'occupent cependant qu'un tiers de leur surface potentielle sur le site et, suivant les 20 critères retenus, elles sont dans un état altéré ou dégradé. Leur répartition en confettis les fragilise fortement.
Des mesures agro-environnementales sont financées par l'Europe pour aider au maintien de ces habitats naturels dépendant d'activités agropastorales respectueuses de l'environnement. Ce travail constitue un bon état de lieux pour en mesurer l'efficacité. ●

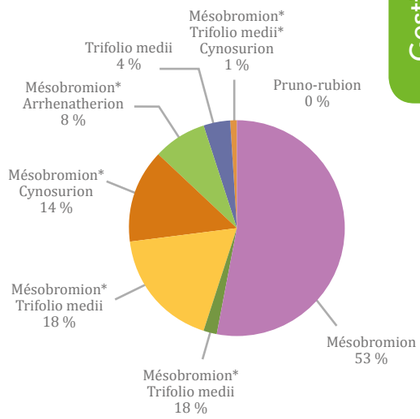

▲ **Proportion de chaque habitat**

Transport d'espèce rare et protégée… sans autorisation

Ou comment le sanglier disperse le Liparis de Lœsel

Les prospections des années précédentes avaient permis de vérifier que la réserve abrite la plus conséquente station rhonalpine de Liparis de Lœsel, petite orchidée des tourbières protégée et visée par l'annexe 2 de la Directive Habitats.
L'important travail de terrain mené en 2013, dans le cadre du Plan national d'action par Laurie Chevron lors d'un stage de BTSA GPN, a permis de délimiter l'aire de présence totale de l'espèce sur près de 3 ha et plus de 24000 pieds estimés. 6 nouveaux petits secteurs ont été découverts, dont un dans la prairie tourbeuse restaurée grâce à un contrat Natura 2000 dont c'était l'un des objectifs.
Avec le suivi par transects mis en place, cet état des lieux très complet permettra d'appréhender la dynamique de l'espèce.
Une étude a également été menée pour définir l'impact du sanglier sur le Liparis. Le transport de graines dans le pelage a été vérifié par peignage complet, selon un protocole de l'IRSTEA, de 2 peaux d'animaux tués à la chasse dans l'aire de présence des liparis. L'occurrence accrue de trouver des liparis dans les cheminements de sangliers a aussi été mise en évidence par comparaison avec des comptages sur des transects aléatoires. Que ce soit par les nombreux micro-habitats ou son rôle dans la dispersion du liparis par exozoochorie, le sanglier est donc un « allié » du liparis participant à des opérations quotidiennes de réintroduction d'espèce rare lorsqu'il se souille, pourvu que le paysage lui offre les corridors biologiques nécessaires à ses déplacements. ●

G. Maillet - CEN Isère

Une araignée dans la cladiaie

Actualiser l'inventaire et mettre en place un suivi pour évaluer l'état de conservation de la tourbière

Déterminer la plupart de ces petits arthropodes est affaire de spécialistes. La première étude des arachnides du site a été réalisée en 1987-88 par Olivier Villepoux et complétée en 2000-01. Pour l'actualisation des données, l'étude de 2012-13 a été commandée à son élève, Alice Michaud.
La collecte des animaux est en partie réalisée à vue avec un filet fauchoir, mais essentiellement à l'aide de pièges Barber, à raison de 4 par milieu prospecté. Il s'agit de boîtes enterrées pour affleurer à la surface du sol dans la litière, afin de piéger les araignées qui s'y promènent. Le personnel de la Réserve s'est chargé de la plupart des relevés de terrain. Les captures étaient ensuite triées et mises dans différents flacons contenant de l'alcool et envoyées pour identification.
En zone humide, il est difficile d'obtenir un inventaire complet de la faune printanière par la technique des pièges enterrés, car dépendante des niveaux d'eau. La tourbière alcaline centrale étant toujours inondée, ce sont les captures réalisées par les tentes Malaise, installées pour l'étude des Syrphes, qui ont fourni l'essentiel des données.
Le cortège aranéologique de la tourbière présente une très bonne typicité et a été porté à 129 espèces, dont 9 ont une forte valeur patrimoniale et 5 d'entre-elles figurent même dans la liste nationale SCAP (stratégie de création d'aires protégées).
La comparaison des inventaires par milieu a confirmé la pertinence du chantier de réouverture des prairies tourbeuses nord engagé dans le cadre d'un contrat Natura 2000. ●

M. Cosquer - CEN Isère

Connaître pour mieux gérer

Connaître, protéger, gérer, valoriser, telles sont les 4 missions fondamentales que se sont donnés tous les conservatoires de France. La première est incontournable car pour protéger au mieux les milieux naturels, il est indispensable de les connaître.

Pour ce faire, le CEN Isère conduit des inventaires de milieux naturels à l'échelle du département en y associant largement les acteurs fournisseurs de données naturalistes (associations naturalistes, associations locales de protection de la nature, Conservatoire Botanique National Alpin...). Ces inventaires de référence doivent d'une part permettre aux décideurs et aux porteurs de projet de disposer des informations sur la localisation de certains milieux naturels à fort enjeu, mais également de définir les priorités d'intervention du Conservatoire et de l'ensemble des acteurs de la préservation de la biodiversité.

Engagé en 2010, le complément de l'inventaire des zones humides portant sur les petites zones humides de moins de 1 hectare s'est poursuivi en 2013. Le dossier de prise en considération des pelouses sèches des contreforts des Chambaran prévu en 2012 a pu être réalisé en 2013. ●

Coup de projecteur sur les versants ensoleillés du plateau des Chambaran

Le plateau de Chambaran évoque pour la plupart d'entre nous des forêts humides et sombres riches en champignons à l'automne. Notre dernier inventaire des pelouses et coteaux secs a permis de découvrir des versants peu connus de la basse vallée de l'Isère. Ce territoire se situe dans le Sud-Grésivaudan, sur le flanc sud-est du plateau de Chambaran en rive droite de l'Isère. Il recouvre 32 communes qui se succèdent de manière continue de Beaucroissant au nord-est, jusqu'à Saint-Lattier au sud-ouest au contact du département de la Drôme. Ces coteaux se situent entre les terrasses de noyers surplombant l'Isère et le rebord boisé du plateau qui culmine vers 800 m.

Des résultats surprenants en surface et en diversité

Les résultats de la cartographie de ce territoire mal connu des naturalistes nous ont surpris par l'ampleur des enjeux de pelouses et coteaux secs identifiés.
La surface totale cartographiée est supérieure à la moyenne des secteurs cartographiés par le Conservatoire et se situe au niveau des districts naturels de l'Isle Crémieu et du sud Chartreuse. Les deux communes qui sortent du lot sont celles de Murinais et de Varacieux qui comptabilisent le double de surface de pelouses sèches par rapport aux communes qui les suivent.

En termes de diversité d'habitat, les Chambaran, constitués de molasses avec des mélanges d'argiles et de sables variables, se distinguent par la présence de pelouses sur sable acides et calcaires qu'on ne retrouve en Isère que dans l'Isle Crémieu. La végétation qui colonise ces sables est composée de beaucoup d'espèces annuelles rares en Isère et varie en fonction de l'acidité du sol. L'immortelle des sables caractérise bien ces habitats semi-naturels.
L'inventaire a permis de répertorier 8 espèces protégées régionales, 27 espèces déterminantes ZNIEFF, 27 espèces d'orchidées caractéristiques des pelouses sèches et 8 espèces de lisières. Une convention avec la société française d'orchidophilie de Rhône-Alpes a permis d'obtenir 1430 données et nous en avons transmis 1181.

Secteur	surface totale	nombre de communes
Chambaran sud 2013	1267 ha	32
Chartreuse 2011	1019 ha	28
Belledonne 2009	671 ha	37
Vercors Nord-Est 2011	591 ha	11
Sud Grenoblois 2010	435 ha	16
Isle Crémieu 2007	1314 ha	30
Romanche 2003	629 ha	3
Total provisoire	5926 ha	157

▲ **Surface cartographiée par le Conservatoire en fonction des districts naturels**
(sauf l'inventaire de l'Isle Crémieu, conduit par Lo Parvi)

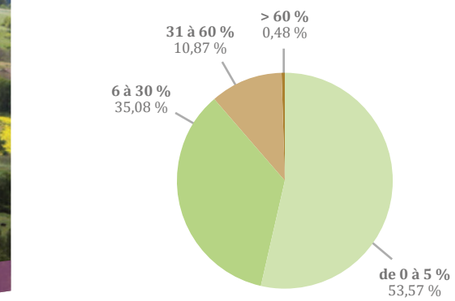

▲ **Proportion de chaque classe d'embroussaillement sur l'ensemble du territoire inventorié**

Un territoire avec un maillage agricole encore bien vivant

En plus de la caractérisation des habitats naturels, notre cartographie décrit l'état des parcelles au niveau de l'embroussaillement avec une cotation par classe (0 à 5, 6 à 30, 31 à 60 et plus de 60 %).
La figure ci-contre montre que plus de la moitié des habitats n'est pas embroussaillées et que moins d'un quart est fortement envahie par des ligneux. Une mission complémentaire doit être confiée à la Chambre d'agriculture par le Conseil général de l'Isère pour analyser plus finement la situation agricole de ce territoire.

Des étudiantes très motivées

Cette cartographie a été réalisée par deux étudiantes de Master II en stage pour 6 mois, Chloé Chabert et Mélanie Cosquer. Grâce à leurs relevés, 20 281 observations ont pu être intégrées à la base de données SERENA. Leur compétence et enthousiasme ont été appréciés par toute l'équipe. ●

→ *Financeurs : Région Rhône-Alpes et Conseil général de l'Isère*

▲ **Carte des habitats de pelouses et coteaux secs inventoriés**

▲ **Immortelle des sables**
(Helichrysum stoechas)
M. Cosquer - CEN Isère

Inventaire zones humides

Dans la continuité des deux années précédentes, 2013 a été marquée par la poursuite d'inventaires des zones humides comprises entre 1000 m² et 10000 m². Le tableau ci-contre fait un bilan des zones humides ajoutées par territoire de référence. La prochaine mise à jour annuelle sera disponible sur le site Internet du Conservatoire en juin 2014, conformément à l'engagement pris lors du comité de pilotage zones humides du Conseil général de janvier 2009.
Au cours de l'année 2013, 26 demandes ont été faites auprès du CEN Isère par des bureaux d'études ou des communes pour obtenir les informations graphiques de l'inventaire des zones humides ou des précisions quant à sa réalisation.

Ces demandes se répartissent comme suit :

- 14 demandes faites par des bureaux d'études (études d'impact et révision de PLU) ;
- 3 demandes directes de communes ou de communautés de communes ;
- 3 demandes de justification de délimitation par l'État (DDT et DREAL)
- 1 demande d'information ou de délimitation (privé).

Les sollicitations ont surtout concernées des demandes de précisions sur la méthodologie de délimitation ainsi que la transmission de la dernière version de l'inventaire à jour. ●

	Nombre de zones humides cartographiées en 2013	Nombre total de zones humides (inventaire version 2014)
Affluents Rhône amont et Est lyonnais	15	291
Belledonne Breda	5	85
Bièvre	18	148
Bourbre	25	323
Chambaran - Galaure	0	151
Drac amont	5	15
Fure – Morge - Paladru	1	93
Chartreuse - Guiers	1	93
Gresse - Lavanchon	7	36
Grésivaudan	0	74
Matheysine	0	40
Quatre vallées	20	133
Romanche - Drac aval	0	136
Trièves - Ébron	27	47
Valbonnais	0	24
Vercors	0	126
Varèze - Sanne	4	60
Total	128	1875

Rainette arboricole
(Hyla arborea)
N. Biron - CEN Isère ▲

Plan d'actions Rainette arboricole

L'étude d'évaluation de la faisabilité de renforcement des populations de Rainette arboricole *(Hyla arborea)* a concerné la vallée du Grésivaudan (Isère) et la Combe de Savoie (Savoie). Autrefois présente aux portes de Grenoble et dans l'ensemble de la vallée du Grésivaudan, elle se trouve aujourd'hui confinée dans le Haut-Grésivaudan, en particulier sur la commune de Le Cheylas. En Combe de Savoie, le nombre de sites occupés par la rainette a également régressé. Son recul est aussi sensible sur l'ensemble du territoire français notamment dans le Nord et l'Est.
En prenant en compte l'état de l'environnement (actions déjà engagées ou en cours, opportunités), l'état des populations du secteur d'étude ainsi que l'avis de professionnels, nous avons proposé des actions et mesures de gestion qui peuvent être prises en faveur des populations de la Rainette arboricole. Agir en faveur de la rainette, c'est aussi agir pour la sauvegarde de nombreuses autres espèces d'amphibiens également menacées telles que le Triton crêté *(Triturus cristatus)* par exemple, mais aussi pour la sauvegarde des libellules et de manière générale des milieux naturels.
Cette étude comprenait, entre autres, l'évaluation de la faisabilité d'un renforcement de population de rainette sur le secteur. Les nombreux échanges avec nos partenaires (universitaires ayant travaillés sur cette espèce sur le territoire concerné, structures qui ont déposé des programmes de renforcement d'espèces - CEN Savoie, CEN Languedoc-Roussillon - et acteurs de programmes dédiés à la Rainette en Europe [Suisse, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg]) nous ont conduit à réorienter le projet. La position retenue est donc d'essayer de redynamiser les populations relictuelles au travers d'actions sur les habitats (terrestres et aquatiques) mais aussi de résoudre un certain nombre de points noirs en termes de corridors biologiques. Le programme d'action a été décliné en une dizaine de fiches actions essentiellement tournées vers la rive gauche de l'Isère où persistent deux populations de Rainette arboricole (Le Cheylas-38, Les Molettes-73). Il existe également une population relictuelle en rive droite (Sainte-Marie-d'Alloix-38) pour laquelle 2 fiches actions ont été rédigées. Des actions vont donc être menées afin de tenter de redynamiser les trois populations (Grésivaudan et Combe de Savoie) et de recréer ou restaurer des connexions écologiques.
Un bilan à échéance de 5 ans sera mené afin d'évaluer la réaction des populations de rainettes aux actions engagées. Nous suivrons leurs effectifs, leurs éventuelles colonisations de nouvelles mares, en mobilisant le réseau des associations naturalistes partenaires. Dans le cas où l'état des populations continuerait à se dégrader, une action de renforcement à l'aide d'élevage et de relâchés d'individus pourrait à nouveau être envisagée et étudiée. ●

→ *Financeurs : Région Rhône-Alpes et Conseil général de l'Isère*

Assistance territoriale

Accompagnement des politiques territoriales de préservation du patrimoine naturel

Les collectivités locales ont souvent des difficultés pour intégrer les problématiques liées aux espaces naturels dans l'aménagement global de leur territoire. Par ailleurs, elles n'ont pas toujours l'expérience ou la compétence technique et scientifique pour apprécier parfaitement les enjeux leur permettant de prendre en compte le patrimoine naturel suffisamment en amont de leur stratégie d'aménagement.

S'appuyant sur des compétences scientifiques reconnues en matière de connaissance de la faune et de la flore et sur son expérience dans la gestion des milieux naturels, le CEN Isère apporte son expertise et ses conseils dans :

- **l'aide à l'émergence d'opérations collectives de préservation, restauration et reconquête des milieux naturels ;**
- **l'accompagnement des collectivités et de certains acteurs ruraux et industriels dans la prise en compte des milieux naturels dans leurs actions d'aménagement du territoire et de préservation du patrimoine naturel.**

Cette action se traduit, entre autres, par :

- **une participation aux procédures relatives à l'aménagement du territoire (DTA, SCOT, PLU, schémas de secteurs, schémas locaux, grands projets d'infrastructures...) ;**
- **une participation ou une animation de certaines politiques territoriales (CLE de SAGE, comités de pilotage des contrats de milieux ou des contrats de rivières, comités de pilotage locaux d'ENS ou de RNR, politiques corridors écologiques...) ;**
- **une assistance technique de proximité auprès des collectivités (services environnement des collectivités territoriales, collectivités locales) gérant des espaces naturels.** ●

Focus sur : Le contrat de rivières du Sud Grésivaudan

À mi-chemin entre Grenoble et Valence mais entièrement dans le département de l'Isère, le territoire Sud Grésivaudan s'étend sur une superficie de 480 km². Son orientation NE-SO est donnée par la plaine de l'Isère qui en constitue l'axe charnière. Le territoire présente des caractéristiques diversifiées avec le plateau des Chambaran en rive droite de l'Isère et les contreforts du Vercors en rive gauche.
De manière globale, c'est un territoire rural peu urbanisé où les espaces agricoles représentent 60 %. Les espaces naturels dont environ 100 zones humides de plus d'1 ha, selon l'inventaire départemental des zones humides de l'Isère, couvrent 37 % du territoire.

Carte de localisation du contrat de rivière Sud Grésivaudan ▲

Ce territoire est découpé en trois intercommunalités : 20 communes forment la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors (3C2V), 16 communes forment la Communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin (CCPSM) et 6 communes du sud-est du territoire appartiennent à la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCBI).

À la suite de l'étude d'opportunité, un dossier sommaire de candidature au « Contrat de rivières Sud Grésivaudan » a été présenté fin 2009 en Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée et au début 2010 en Comité Technique Régional. La candidature a reçu un avis favorable.
Les cinq études préalables au contrat de rivières se sont déroulées de fin 2010 à 2013.

Le dossier d'avant-projet stratégique préalable au dépôt du dossier définitif a été validé en Comité d'Agrément (20 février 2014).

Le CEN Isère - AVENIR a participé activement, avec Noémie Nerguisian (chargée de mission rivière en charge du contrat), à l'élaboration d'un projet de fiche action « Préserver, gérer et valoriser les zones humides remarquables » comprenant les opérations suivantes :

- Affiner l'inventaire des zones humides (dont les zones humides < 1 ha) pour une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagements du territoire.
- Sensibiliser et communiquer autour des enjeux de préservation des zones humides et de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.
- Définir une stratégie de préservation et de restauration des zones humides en définissant les milieux prioritaires.
- Mener des actions de préservation, gestion, restauration sur ces zones humides prioritaires.

Le travail se poursuit en 2014 par l'élaboration du dossier définitif présentant le contrat final et le programme d'actions. ●

→ *Financeurs : Agence de l'eau RMC et Région Rhône-Alpes*

L'animation territoriale

Le Conservatoire est impliquée en Isère dans un grand nombre de procédures territoriales concernant d'une manière générale la conservation des milieux naturels et plus particulièrement la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, les pelouses sèches ou encore les corridors écologiques.
Le Conservatoire accompagne les opérateurs de ces différentes procédures en apportant son expertise et en contribuant à l'émergence de projets opérationnels de préservation et de gestion d'espaces naturels par les collectivités. ●

→ Financeurs : Conseil général de l'Isère, Région Rhône-Alpes et Agence de l'eau RMC

Liste des principales procédures suivies en 2013

Opérations relevant de l'animation technique zones humides

- Contrat de bassin Guiers -Aiguebelette
- Contrat de rivière de la Galaure
- Contrat de rivière Romanche
- Contrat de rivières des Quatre vallées
- Contrat de rivières du bassin Paladru-Fure-Morge-Olon
- Contrat de rivières Gresse-Lavanchon et Drac aval
- Contrat de rivières du Sud Grésivaudan
- SAGE Bièvre
- SAGE Drac Romanche
- SAGE Est lyonnais
- SDAGE Rhône-Méditerranée (Commission géographique Isère Drome Ardèche)

Opérations relevant de l'animation corridors

- Schéma régional de cohérence écologique
- Corridors Bièvre Valloire
- Couloirs de vie du Grésivaudan
- Trame verte et bleue de la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole
- Trame verte et bleue Sud Grenoblois
- Trame verte et bleue SCOT Oisans

Autres opérations

- Animation territoriale Pelouses sèches de l'Isère
- Leader Belledonne
- Plans pastoraux territoriaux (Belledonne)
- Projet de Parc natural régional Belledonne
- Réseau conservation flore du Conservatoire Botanique National Alpin
- Pôle d'Information Flore -habitats

Les commissions officielles

Le CEN Isère est membre d'une trentaine de commissions officielles au sein desquelles sa désignation a généralement fait l'objet d'arrêtés préfectoraux. La présence régulière à ces commissions représente plusieurs dizaines de réunions par an et des centaines d'heures de travail. ●

Liste des principales commissions officielles où siège le Conservatoire d'espaces naturels Isère

Commissions régionales

- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- Comité régional Trame verte et bleue Rhône-Alpes

Commissions départementales

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF)
- Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA)
- Comité Scientifique et Technique des ENS du département (CST)
- Comité technique départemental zones humides
- Comité technique départemental SAFER

Commissions locales

- Comité consultatif de la RNN de la Tourbière du Grand Lemps
- Comité consultatif de la RNN de l'Ile de la Platière
- Comité consultatif de la RNN des hauts plateaux du Vercors (en représentation du CEN Rhône-Alpes)
- Comité consultatif de la RNN des hauts de Chartreuse
- Comité consultatif de la RNN du lac Luitel
- Comité de gestion de la RNR de l'étang de Saint-Bonnet
- Comité de gestion de la RNR de l'étang de Mépieu
- Comité de gestion de la RNR de l'étang de Haute Jarrie
- Comité de pilotage du Site natura 2000 « tourbières de Saint-Laurent-du-Pont »
- Comité de pilotage du Site natura 2000 « cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne de Chamrousse au Grand Colon »
- Comité de pilotage du Site natura 2000 « landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des hauts plateaux de Chartreuse et de ses versants »
- Comité de pilotage du Site natura 2000 « Marais alcalin de l'Ainan et Bavonne»
- Comité de pilotage du Site natura 2000 « Tourbière du Grand-Lemps »
- Comité de pilotage du Site natura 2000 « Étangs, landes, vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran»
- Comité de pilotage du Site natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière»
- Comité de pilotage du Site natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer »
- Comité de pilotage du Site natura 2000 « Prairies à orchidées, tufières et grottes de la Bourne et de son cours »
- Comité de pilotage du Site natura 2000 « Milieux alluviaux, pelouses steppiques et pessières du bassin de Bourg-d'Oisans »
- Comité de pilotage du Site natura 2000 « Isle Crémieu »
- Comité de rivière du Grésivaudan
- Comité de rivière des quatre vallées du bas Dauphiné
- Comité de rivière du bassin Guiers-Aiguebelette

Méthodologie de priorisation des actions sur les zones humides

Dans le cadre de l'animation territoriale zones humides, le CEN Isère participe activement aux différents SAGE et contrats de rivière en tant qu'assistant technique et expert zones humides. En 2012, le SAGE Drac-Romanche a sollicité le CEN Isère pour mettre en place une méthodologie qui permet d'identifier les zones humides prioritaires. L'objectif est de dégager des priorités d'intervention en matière de préservation et de gestion des zones humides pour élaborer sa stratégie dans le cadre de sa révision.
Cette méthodologie se base sur un travail cartographique à l'aide d'un SIG (Système d'Information Géographique). Le principe est de rassembler l'ensemble des données cartographiques disponibles sur le territoire concerné et de les synthétiser pour déterminer les principales fonctions de chaque zone (biologique et écologique, physico-chimique, hydrologique et hydraulique) et d'identifier les menaces et dégradations. Différents niveaux de priorités d'actions sur les zones humides selon leurs fonctions ont ainsi été catégorisés. Cet outil doit permettre aux élus d'élaborer leur stratégie et les actions qui en découlent.
Cette méthodologie a été reprise, avec l'accompagnement du CEN Isère, par le contrat de rivière des 4 vallées. Elle a abouti, en fin d'année 2013, à l'élaboration d'un certain nombre de fiches actions et d'une stratégie ciblées sur les zones humides. De la même manière, le CEN Isère a mis en place cette méthodologie pour l'élaboration du SAGE Bièvre-Liers-Valloire.
Ces innovations vont permettre en 2014 d'amender les réflexions sur les stratégies d'interventions sur les zones humides à l'échelle de la région Rhône-Alpes. Ce travail ne doit pas faire oublier que les enjeux sont tels que c'est bien l'ensemble des zones humides qu'il faut préserver. ●

→ Financeurs : Agence de l'eau RMC, Region Rhône-Alpes

Schéma directeur des espaces naturels sensibles

Assistance auprès du CGI

Outre sa contribution à l'élaboration des diagnostics de labellisation d'ENS locaux et à l'assistance à la gestion des ENS locaux communaux, le CEN Isère accompagne le service environnement du Conseil général dans sa politique ENS.
Cet accompagnement se traduit, entre autres, par la participation active aux réunions du Pôle recherche et biodiversité, à celles du Conseil scientifique et technique du Département examinant les plans de gestion ENS, aux comités du programme « couloirs de vie » et à diverses expertises sur des projets portés par le Conseil général dans le domaine de la préservation de la biodiversité. ●

→ Financeur : Conseil général de l'Isère

▼ **Marais des Luippes (Creys-Mépieu) lors de hautes eaux**
N. Biron - CEN Isère

M. Juton - CEN Isère

Communication

Des outils bien en place

Notre bulletin d'information est paru 2 fois en 2013, dont un numéro sous forme de rapport d'activité.
Plus de 20 articles sont parus dans la presse locale, et nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur l'antenne de France Bleu Isère pour présenter la campagne d'animation d'été du Conseil général de l'Isère sur les ENS départementaux en gestion par le Conservatoire. La Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps est également intervenue en février 2013 dans une vidéo de la LPO Rhône « Passage à petite faune, exemple dans une réserve en Isère ». Cette vidéo est visible en ligne : http://www.youtube.com/watch?v=S2gvTh4zIDM ●

Le patrimoine naturel remarquable de Belledonne à l'honneur

Consciente de la richesse du massif de Belledonne, tant au niveau touristique, patrimonial que naturaliste, l'association Espace Belledonne, composée de collectivités locales, d'associations et d'organismes socio-professionnels du massif, est porteuse d'un projet de Parc naturel régional. L'étude de faisabilité engagée comporte un état des lieux du patrimoine naturel de Belledonne réalisé par le bureau d'étude Mosaïque environnement. Cette étude confirme l'intérêt de son patrimoine naturel, différent de celui des massifs préalpins voisins, les Bauges, la Chartreuse et le Vercors.
Espace Belledonne a souhaité en valoriser les résultats à travers un dépliant destiné aux habitants du massif afin qu'ils aient une meilleure connaissance des milieux naturels, de la faune et de la flore qui les entourent. Il en a confié la rédaction au CEN Isère. ●

Ce dépliant est consultable en ligne via le site Internet d'Espace Belledonne :

http://espacebelledonne.fr/IMG/pdf/depliant_4_volets_patrimoine_naturel_V8.pdf

→ *Financeurs : Leader Belledonne –Espace Belledonne*

Article de presse

Dauphiné libéré du 31 décembre 2013

LE GRAND-LEMPS

18 busards au dortoir

Mardi, lors du comptage de Busards St Martin, 18 individus ont été observés. Arrivant principalement de l'ouest un peu avant 17 h, ils ont offert un beau spectacle à la dizaine de curieux venus participer à l'animation. Dans le ciel, des pipits, des pigeons, des corneilles et même un faucon ont aussi montré le bout de leur bec. Plus impressionnant encore, un groupe d'une trentaine de goélands, se dirigeant vers le lac de Paladru, volait ensemble, suivant un thermique. La forme de ce courant ascendant était bien visible, en tourbillon, grâce au regroupement des oiseaux. En attendant les busards, Jérémie Lucas a expliqué l'intérêt de l'observation aux nouveaux participants : « Nous suivons la population de busards depuis de nombreuses années. Leur présence très régulière montre que la réserve est un site de qualité. Un des plus grands de France. Les rapaces l'apprécient pour son calme, malgré la présence de sangliers qui viennent quelques fois les déranger, et pour sa situation. Entre 2 montagnes, il a une forme de cuvette, qui les abrite du vent. Sa proximité avec les grandes plaines de la Bièvre, où ils se nourrissent la journée, est également un bon point pour le site. Cette année, les conditions ne sont pas idéales. Les oiseaux se reproduisent très peu. Le busard lui se reproduit dans les roseaux. Il n'a pas de nid, il utilise le sol pour ses œufs. Pour les autres oiseaux, c'est le moment de les aider à bien passer l'hiver. En leur donnant de l'eau et des graines, avec du beurre par exemple, ils auront tout ce qu'il faut pour résister au froid et au gel. Je vous rappelle que toute observation, tout comptage nous est utile. N'hésitez pas à nous en faire part, par téléphone 04 76 65 08 65 ou par mail grand-lemps@espaces-naturels.fr ».
La prochaine animation aura lieu le 12 janvier. De 10 h à 12 h, ce sera une visite du jardin de Tourbières. Le prochain comptage aura lieu le 28 janvier, de 16 h à 18 h, sur la route du lac.

18 individus ont été observés. Arrivant principalement de l'ouest un peu avant 17 h, ils ont offert un beau spectacle à la dizaine de curieux venus participer à l'animation.

Retour sur les prêts des expositions du Conservatoire

En 2013, les deux expositions, pelouses sèches et zones humides de l'Isère, ont été empruntées par 5 structures différentes, originaires de Belledonne, de l'Isle Crémieu, du Vercors ou des Terres Froides. Exposées pendant plusieurs semaines au musée d'Aoste grâce à l'association Lo Parvi, elles ont été vues par près de 6000 personnes.
Actualisées et réalisées sur une toile « canvas » plus écologique en 2011 et 2012, elles comptent chacune un panneau supplémentaire. Ces expositions sont mises gratuitement à disposition des collectivités, il suffit juste de contacter le Conservatoire pour établir une convention de prêt. ●

Le site Internet se maintient au plus haut

Mis en ligne en 2006, le site Internet représente la vitrine généraliste des activités du Conservatoire. En 2013, 16857 visites ont été comptabilisées avec plus de 56400 pages ouvertes, ce qui constitue une constante depuis 2012.
Les documents téléchargeables sont, de loin, les plus consultés. Viennent ensuite les pages en rapport avec le fonctionnement de la structure, les pages programmes et les pages sites.
Ce site sera entièrement repensé et refondu à l'image de la nouvelle identité visuelle courant 2014. ●

N. Biron - CEN Isère

Vie de l'association

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois et le Bureau 6 fois. L' Assemblée générale organisée le 16 avril à Claix a été l'occasion de visiter l'ENS départemental de la tourbière du Peuil. 2013 a été marquée par la signature de l'agrément « Conservatoire d'espaces naturels » attribué conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional le 4 avril. L'agrément au titre de la protection de l'environnement a également été renouvelé par le Préfet de l'Isère en septembre.

Après les investissements importants en matériel technique ces dernières années, aucun nouvel achat n'a été effectué en 2013.

L'équipe salariée en 2013

Céline BALMAIN
- Chargée de mission

Nicolas BIRON
- Chargé d'études

Mathieu BOE
- Guide nature du 16/05/2013 au 15/09/2013 sur la tourbière de l'Herretang et Chirens

Magali CROUVEZIER
- Chargée de contractualisation foncière en CDD.

Lise DUCONTE
- Chargée d'études en CDD à compter du 23/09/2013 pour DOCOB Réserve naturelle du Grand Lemps

Jean-Luc GROSSI
- Chargé de projet

Laura JAMEAU
- Chargée de mission depuis le 02/06/2009 démission le 30/09/2013

Mathieu JUTON
- Chargé de mission

Jérôme LEPINE
- Agent d'entretien d'espaces naturels depuis le 01/03/2011 démission le 29/11/2013

Jérémie LUCAS
- Technicien-animateur de la Réserve naturelle de la tourbière du Grand-Lemps

Grégory MAILLET
- Conservateur-garde animateur de la Réserve naturelle de la Tourbière du Grand-Lemps

Roger MARCIAU
- Responsable filière étude/projet

Anouk MERLIN
- Chargée de communication et de gestion documentaire

David MICHALLET
- Chargé de SIG et réseau passage à 4/5ème le 01/02/2013

Brigitte MICHEL-FRONT
- Chargée de secteur administratif

Audrey PAGANO
- Chargée d'étude Plan de gestion jusqu'au 31 mai et Chargée de mission animation territoriale à partir du 9 décembre.

Guillaume PASQUIER
- Responsable secteur travaux

Patrick SUCHET
- Agent technique travaux

Jonathan STEVANT
- Guide nature du 16/05/2013 au 15/09/2013.

Pauline TOURÉ
- Secrétaire - Assistante comptable

Bruno VEILLET
- Directeur

Jean Baptiste VENDRAME
- Assistant budgétaire. Passage en CDI le 05/11/2013

Les stagiaires 2013

Lydie BENOIT
Du 01/04/2013 au 30/09/2013
Master 2 Pro bio Sciences Exactes et Expérimentales à l'Université de Perpignan Via Domitia
- Cartographie de l'occupation du sol et description des milieux prairiaux en particulier sur le bassin versant de la Tourbière du Grand Lemps (38)

Chloé CHABERT
Du 04/03/2013 au 30/08/2013
Master 2 Pro. Biologie spécialité Biodiversité, Écologie, Environnement à l'Université Joseph Fourier de Grenoble
- Connaissance et préservation des pelouses et coteaux secs des versants sud des Chambaran (Isère)

Romain CHARDON
Du 18/02/2013 au 18/08/2013
Master Ingénierie de la Biodiversité, Expertise Écologique et Gestion de la Biodiversité, Aix-Marseille
- Etude comparative des fluctuations interannuelles d'effectifs de Tritons ponctués et Crapauds communs en migration nuptiale vers la Tourbière du Grand Lemps

Laurie CHEVRON
Du 11/03/2013 au 22/03/2013 du 17/06/2013 au 23/08/2013
BTS Gestion et Protection de la Nature en cours à la MFR de Valrance en Aveyron
- Aire de présence du Liparis de Loesel et impact du sanglier sur sa répartition sur la Tourbière du Grand Lemps

Mélanie COSQUER
Du 04/03/2013 au 30/08/2013
Master 2 Écologie « Gestion et Évolutions de la Biodiversité » Université Lille 1
- Connaissance et préservation des pelouses et coteaux secs des versants sud des Chambaran (Isère)

Aymeric DAGUET
Du 16/09/2013 au 21/03/2014 en alternance sur 10 semaines
Maison familiale et rurale de VIF.
- Assistance aux travaux de gestion de sites.

Marina DOZOLME
Du 02/12/2013 au 20/12/2013
BTSA Gestion et protection de la nature à Agro SupDijon
- Conception et réalisation d'une mallette pédagogique destinée aux niveaux scolaires sur les mammifères de la Tourbière du Grand Lemps.

Marie Laure FROSSARD
Du 25/03/2013 au21/06/2013
Licence professionnelle Bibliothèques, de la Documentation et des Archives Numériques à l'IUT 2 de Grenoble
- Réorganisation du fonds de documents numériques du Conservatoire

Loris STAPLERS
Du 24/06/2013 au 12/07/2013 et du 24/06/2013 au 12/07/2013
1ère année STAV au LEGTA de Saint-Ismier
- Suivi du Sonneur à ventre jaune sur l'espace naturel sensible de Vieille Morte à Bourg d'Oisans

L'équipe du Conservatoire d'espaces naturels Isère – Avenir

L'équipe salariée constituée de 17 ETP sur 2013 a vu le départ volontaire pour d'autres missions de Jérôme Lépine et de Laura Jameau. Cette dernière a été remplacée en fin d'année par Audrey Pagano. Le contrat de Magali Crouvezier a été prolongé et celui de Jean-Baptiste Vendrame pérennisé. Lise Duconte est venue compléter l'équipe pour la réalisation du DOCOB de la tourbière du Grand-Lemps.
Le Conservatoire a, par ailleurs, accueilli 9 stagiaires tout au long de l'année dont 4 pour la Réserve naturelle du Grand Lemps. ●

1er collège • Collectivités

Mairie de Beaufort
BOUVIER Norbert
Maire
VAUDAINE Patrick *(suppl.)*
Adjoint

Mairie de Chabons
CHARLETY Philippe
Conseiller municipal
DESPREZ-LE GOARANT Erwan *(suppl.)*
Non élu

Mairie de Chapareillan
BILLION Anne-Marie
Conseillère municipal
LABBÉ Marc *(suppl.)*
Adjoint

Mairie de Chirens
DOS-SANTOS Gilbert
Maire
DELUBAC Lilian *(suppl.)*
Adjoint

Mairie de Claix
MICHEL Marie-Andrée
Adjointe
DELIGNY Marie-Dominique *(suppl.)*
Conseillère municipale

Mairie du Grand-Lemps
RAVEL Claude
Conseillère municipale
FERRAND René *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie de Jarrie
AUBERTEL Jean-Pierre
Adjoint Environnement
DELAITRE Ivan *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie de Saint-Égrève
HADDAD Catherine
CEN38 • Vice-présidente
Adjointe Environnement
JAUBERT Véronique *(suppl.)*
Conseillère municipale

Mairie de Saint-Laurent du Pont
FERRIEUX Raymond
Adjoint
MOLLARET Christiane *(suppl.)*
Adjointe

Mairie de Saint-Quentin-Fallavier
CICALA David
CEN38 • Secrétaire général adjoint
Conseiller municipal
CHARPENAY Michel *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie de Sassenage
EVRARD Philippe
Adjoint
CHAUSSAMY Michèle *(suppl.)*
Conseillère municipale

Mairie de Pont-de-Beauvoisin
MALJOURNAL Christian
Conseiller municipal
Adjoint
suppléant non désigné

Mairie de Vourey
FORNONI Jean-Luc
CEN38 • Président
Conseiller municipal
ROYBON Jean-Louis *(suppl.)*
Adjoint

2e collège • Fédérations et associations

Chambre d'agriculture de l'Isère
COPPARD André
CEN 38 • Vice-Président
Administrateur
suppléant non désigné

Fédération Rhône Alpes des Associations de Protection de la Nature (FRAPNA)
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie
CEN 38 • Trésorière
Administratrice
MENEU Francis *(suppl.)*
Président

Fédération de la Randonnée en Isère (FRI)
Association dissoute le 16/12/2013
BARBARO Alain
Président
MASSON Jacques *(suppl.)*
Administrateur

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO-Isère)
GOUJON Gérard
Administrateur
DE THIERSANT Erige *(suppl.)*
Administrateur

Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Isère (FDPPMAI)
PICCARRETA Antoine
Administrateur
CASSERINI Gilles *(suppl.)*
Administrateur

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI)
TRIPIER-MERLIN Georges
Administrateur
LAUER Estelle
Chargée de mission

Société botanique Dominique Villars - Gentiana
DELAVIE Julie
Administratrice
BAYON Jean-Guy
Administrateur

Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)
REBREYEND Denis
Président
Bruno CARAGUEL *(suppl.)*
Directeur

3e collège • Personnes qualifiées

GROS Serge
Directeur CAUE
ANTHOINE Rachel *(suppl.)*
CAUE
BIRON Pierre Eymard
Conservateur de Réserve Naturelle
FERRO Jean-Marc *(suppl.)*
Pédagogie de l'environnement
ROVERA Georges
CEN 38 • Secrétaire général
Scientifique
FAYARD Armand *(suppl.)*
DUPONT Pascal
Spécialiste lépidoptères
ROSSET Patrick *(suppl.)*
Scientifique

Nombre d'adhérents en 2013

79 collectivités dont 6 communautés de communes

8 fédérations et associations départementales

9 personnes qualifiées

2 membres de droit

Invités permanents *(voix consultative)*

Préfecture de l'Isère
Représentant de M. le Préfet

Conseil Général de l'Isère
BRETTE Catherine
Conseillère Générale

Membres de droit

Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN)
CHETAILLE Jean-Yves
Président

Association des Maires et Adjoints de l'Isère
Roger COHARD
Mairie de Le Cheylas

Bilan financier

L'analyse de la comptabilité de 2013 traduit une nouvelle hausse de nos activités financées.

- **Pour la première fois de son histoire, le chiffre d'exploitation de l'association dépasse un million d'euros (1 079 419 € dont 924 388 € de subventions sur projets et marchés de gestion). Il augmente ainsi de plus de 11 %.**
- **Le résultat d'exploitation de 22 616 € est supérieur à celui de 2012 (9 737 €). Il reste cependant faible (2 %) en pourcentage des produits d'exploitation et aurait même été légèrement négatif sans la reprise de la provision de 29 758 € qui avait affecté le résultat de 2012.**
- **Le résultat net de l'exercice de 22 693 € est proche du résultat d'exploitation car il n'est plus autant affecté par le résultat financier qui continue de s'améliorer (- 720 € contre - 2 383 € en 2012 et - 4 898 € en 2011).**
- **2 opérations importantes de régularisation affectent le bilan**
  - **le traitement différent des montants collectés (hors subventions) et dédiés aux acquisitions foncières qui étaient jusqu'alors traités comme des subventions d'investissement (montant de 125 643 €) et qui ont été réintégrés au fonds associatif. Il est proposé à l'assemblée générale, à partir de l'analyse détaillée de la consommation de ce budget depuis 2009, d'affecter le solde non consommé fin 2013 en réserves pour acquisitions foncières pour un montant de 56 714 €. Ce traitement comptable permettra une meilleure lisibilité de la consommation de ce budget et du solde disponible.**
  - **L' inscription d'une importante provision pour indemnités de retraite de 105 692 € en déduction du fonds associatif.**
- **Le montant des créances s'est accentué mais, comme en 2012, à une vitesse moindre que l'augmentation de nos produits contribuant à l'amélioration de notre trésorerie.**

▼ **Évolution du chiffre d'affaire et du résultat**

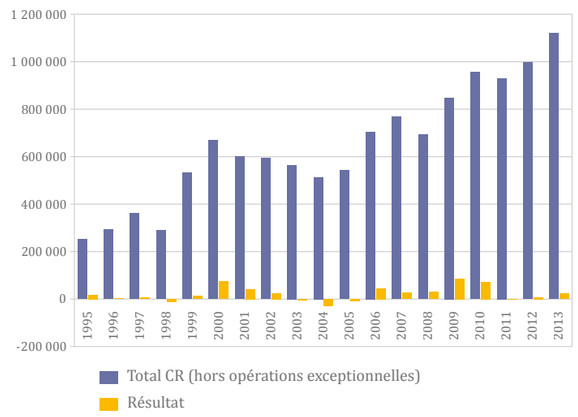

Analyse du Compte de résultat

1) Comptes de charges

L'augmentation des charges d'exploitation (+ 9,80 %) est légèrement inférieure à celle des produits ce qui contribue au résultat légèrement positif.

a) Comptes d'achats et de services extérieurs

Ce poste a augmenté de 7,34 %. On peut relever, entre autres, l'augmentation des frais de location de bureau avec la location d'un bureau annexe à Saint-Egrève pour accueillir une partie de l'équipe en période haute (printemps-été). Les frais liés aux déplacements (y compris de carburant pour les véhicules de service) représentent une part importante des achats du fait des nombreux déplacements sur l'ensemble du département, tant pour la gestion des sites que pour les inventaires de milieux naturels (pelouses sèches et zones humides).
Comme en 2012, un nombre important d'études a été réalisé en sous-traitance par des associations naturalistes.

b) Charges du personnel

Ce poste comprend les salaires et traitements, les charges sociales ainsi que la taxe sur les salaires et les cotisations de formation.
Ces charges ont augmenté de 9 % suite à l'effet de l'accord salarial sur l'évolution du déroulement de carrière, l'embauche sur une partie de l'année de plusieurs CDD affectés à la réalisation de plans de gestion, à l'animation foncière et à la réalisation du document d'objectif Natura 2000 de la tourbière du Grand-Lemps. Pour autant, cette ligne a moins augmenté qu'il n'était prévu du fait du départ volontaire en automne de 2 salariés qui n'ont pu être remplacés que début 2014.
Ce poste reste constant en pourcentage du total des charges (64 %).

c) Les dotations aux amortissements

Elles correspondent à l'amortissement des biens d'équipement et des travaux de gestion durables de sites, acquis ou réalisés par le Conservatoire.
Ce montant de 74 279 € est à mettre en regard avec les quotes-parts sur subventions d'investissement inscrites au compte de résultat en produits d'exploitation 64 490 €. La différence correspond à la partie autofinancée par l'association (partie du matériel informatique et des véhicules en particulier).

d) Autres charges

Le montant de 22 549 € est pour l'essentiel constitué d'une régularisation de subventions non soldées qui est compensé par le compte «reprise autres risques et charges».

e) Les charges financières

Aucun emprunt supplémentaire n'a été contracté en 2013. Les emprunts de 2010 pour l'acquisition du véhicule NEMO et du

Compte de résultat 2013 et prévisionnel 2014

CHARGES	2012 réalisé	2013 prévu	2013 réalisé	2014 prévu	PRODUITS	2012 réalisé	2013 prévu	2013 réalisé	2014 prévu
Charges d'exploitation					Produits d'exploitation				
Autres ach. & charges externes	187 865	255 084	201 660	296 625					
Impôts et taxes	43 205	46 851	49 272	50 460	Production immob.	20 304	23 037	4 560	5 200
Salaires bruts	437 494	498 596	486 387	519 816	Subventions/ventes	885 274	1 067 701	**974 388**	1 207 712
Charges sociales	199 110	224 539	219 627	290 706	Cotisations	4 314	4 000	4 707	4 000
Dotations aux amortissements	64 921	74 318	74 279	74 870	Autres produits	0	0	0	
Autres charges	127	1 000	**22 549**	1 000	QP sub investissement	54 961	65 350	64 490	66 569
Dotation aux provisions	29 758	58 000	**3 028**	50 000	Reprise sur provisions	0	0	**29 758**	
Dotation aux dépréciations					Transfert de charges	7 364	3 300	1 515	2 000
TOTAL	**962 480**	**1 158 388**	**1 056 802**	**1 283 477**	**TOTAL**	**972 217**	**1 163 388**	**1 079 418**	**1 285 481**
					RESULTAT D'EXPLOITATION :	**9 737**	5 000	**22 616**	2 002
Charges financières	**2 886**	5 000	**1 128**	2 000	Produits financiers	**503**	0	**407**	
					RESULTAT FINANCIER :	**-2 383**	-5 000	**-721**	-2 000
Charges exceptionnelles	**23 623**	0	**38 326**	0	Produits exceptionnels	**24 008**	0	**39 124**	0
					RESULTAT EXCEPTIONNEL :	**385**	0	**798**	0
					RESULTAT NET :	**7 739**	0	**22 693**	0

Porte Outils se traduisent par des intérêts de 979 €, ce qui reste très faible au regard de notre budget.

La gestion de la trésorerie a continué de s'améliorer grâce à l'affectation de personnel dédié au suivi financier des projets. L'utilisation de cession de créances en Dailly ou de découverts bancaires s'est encore réduite. En conséquence, les frais afférents à l'utilisation de ces lignes de financements ont continué à baisser pour atteindre un chiffre très faible de 291 € (pour mémoire, il atteignait près de 6000 € en 2008 et était encore 3 639 € en 2011).

f) Charges exceptionnelles

La charge exceptionnelle de 38 326 € correspond principalement à la mise au rebus d'actifs immobilisés, correspondant à des travaux de gestion anciens, sur des sites (+ de 10 ans). Cette charge s'équilibre en totalité avec sa contrepartie en produit exceptionnel.

2) Comptes de produits

a) Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement (ou subventions d'équilibre) sont stables et constituées exclusivement de l'aide du Conseil général de 50 000 €. Ce montant n'a pas évolué depuis 2006. Les subventions d'équilibre représentent à peine 5 % du total des charges d'exploitation.

Les subventions de fonctionnement versées par les communes en plus du montant de leur adhésion restent anecdotiques.

b) Subventions et produits sur projets

Cette ligne très importante dans le financement global des activités du Conservatoire a augmenté dans des proportions similaires à 2012, soit de plus de 10 %.
On peut rappeler pour mémoire que ces montants ne correspondent ni à ceux réellement encaissés dans l'année, ni à ceux obtenus en 2013 à l'issue des demandes annuelles de financements mais à l'ensemble des crédits engagés sur la période. Ils comprennent donc à la fois des crédits obtenus les années passées et qui n'avaient pas été encore entièrement engagés (donc en reprise de produits constatés d'avance inscrits au précédent exercice) et à une partie seulement des nouveaux crédits obtenus l'année en cours et réellement engagés au 31 décembre.
On peut relever la part prépondérante des financements octroyés par le Conseil général de l'Isère, l'augmentation en 2013 de ceux de la Région Rhône-Alpes et de l'État (quasi exclusivement au titre de la Réserve naturelle du Grand-Lemps et de son site Natura 2000) et, en revanche, une baisse significative des subventions de l'Agence de l'eau et des collectivités locales.

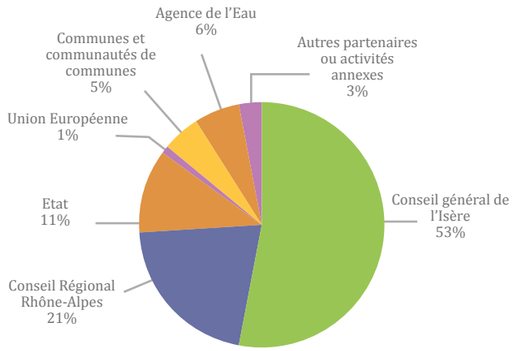

▲ **Répartition des financeurs 2013 (produits d'exploitation)**

▼ **Affectation des ressources (en €) par axe stratégique**

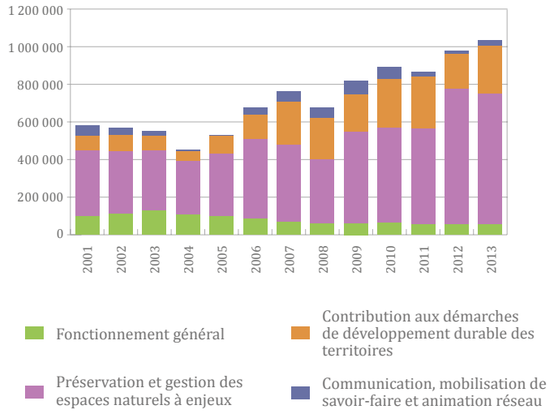

c) Transfert de charges

Le montant de 31 273 € en forte augmentation tient pour grande partie (29 758 €) à la reprise d'une provision pour risque sur le versement d'une subvention de la Région Rhône-Alpes qui a finalement été payée en 2013. À noter qu'en 2013 le CEN Isère n'a perçu aucune aide à l'emploi.

d) Autres produits

Le montant de 69 199 € est principalement constitué des quotes-parts sur subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (64 490 €). Ces quotes-parts correspondent à la partie subventionnée des amortissements annuels en charges (74 279 €).

e) Produits financiers

Montant anecdotique (mais en hausse) de 407 €.

Analyse du bilan 2013

L'amélioration de la trésorerie qui s'était amorcée en 2012 s'est poursuivie en 2013. Le fonds de roulement reste ainsi supérieur au besoin en fonds de roulement.

Pour autant, les créances d'exploitation ont continué d'augmenter mais sur un rythme inférieur à l'augmentation des produits d'exploitation. Leur pourcentage dans ces produits d'exploitations baisse en conséquence passant de 82,49 % à 78,20 %. La baisse importante des créances d'investissement (-43,39 %) conduit à une baisse significative du total des créances.

Les produits constatés par avance ont à nouveau fortement augmenté en 2013. Cette augmentation tient pour partie à certains retards pris sur quelques opérations (animation pelouses sèches par exemple) suite aux départs de personnels non renouvelés avant la fin de l'année ou à des commandes passées en fin d'année mais non engagées au 31 décembre.

Perspectives 2014

Le volume d'activité devrait se maintenir en 2014 malgré la contraction de certains budgets.
2014 devrait donc être une année relativement normale. En revanche, la situation est plus incertaine à partir de 2015 et dépendra du renouvellement du Schéma départemental des ENS du Conseil général qui doit être révisé mais aussi et surtout de la stratégie biodiversité de la Région Rhône-Alpes. De grandes inquiétudes planent effectivement avec la suspension, voire le non renouvellement, des contrats biodiversité qui représentent une part significative du financement de la gestion des sites du Conservatoire. L'effet cumulé de ce manque de financement avec la modification du règlement financier de l'Agence de l'eau très défavorable à notre structure pourrait avoir une incidence budgétaire significative à cet horizon 2015. ●

Sophie D'Herbomez-Provost
Trésorière

Bilan 2013

LIBELLES	NET 2013	NET 2012
*Autres immo incorp		
*Amngts terrains	857 129	798 365
*Bâtiment (observatoire)		
*Matériel et outillage	34 961	49 790
*Matériel transport	15 634	22 210
*Mat. bur. & inf.	5 901	10 525
*Mobilier	6 650	9 775
*Cheptel	8 661	8 661
*Agenc Amng locaux	545	958
*Immob. en cours		
*Autres titres immobilisés	184	168
*Dépôts et cautions	5 565	7 576
ACTIF IMMOBILISE	935 388	908 028
*Créances diverses	12 710	2 973
* Subventions et prod. à recevoir	**1 029 450**	**1 149 212**
*Disponibilités (bq)	**125 149**	**61 162**
*Charges const. d'av.	7 955	5 579
ACTIF CIRCULANT	1 175 264	1 218 927
TOTAL GENERAL	**2 110 652**	**2 126 955**

LIBELLES	NET 2013	NET 2012
Capitaux propres		
Réserves aquis. foncières	40 000	40 000
*Report à nouveau		
*RESULTAT	**22 693**	**7 739**
FONDS PROPRES	406 989	361 315
*Subv. investissement (nettes)	958 760	1 126 966
* Prov pour charges		
* Prov pour risques		**29 758**
* Prov pour indem. Retraite	**105 692**	
DETTES LONG TERME	1 064 452	1 156 724
*Emprunt	**14 527**	**25 638**
*Découvert et Dailly	**35**	**37**
*Fournisseurs dus	**41 814**	**125 705**
*Fourn. immob.		
*Autres dettes	542	2 019
*Dettes fiscales et sociales	113 406	109 815
*Pdts const. d'av.	**468 886**	**345 702**
DETTES COURT TERME	639 210	608 916
TOTAL GENERAL	**2 110 651**	**2 126 955**

2014 Soutien individuel

Je souhaite soutenir les actions du Conservatoire

- en m'abonnant au bulletin d'information du CEN Isère (3 ou 4 numéros par an)..... 10 €
- en devenant membre bienfaiteur ..... €
- en versant un don manuel de soutien de ..... €
- Total de ma contribution pour l'année 2014 : ..... €

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
.....
Fait à .....
le .....

Signature .....

Pour l'adhésion des associations, communes et groupements de communes, s'adresser au bureau du Conservatoire.

Avenir Conservatoire d'espaces naturels Isère

2, rue des Mails • 38120 Saint-Égrève
04 76 48 24 49 • 04 76 48 24 26 (télécopie)
avenir.38@wanadoo.fr • www.cen-isere.org

Le CEN Isère est membre des réseaux nationaux Conservatoires d'espaces naturels et Réserves naturelles de France

Responsable de la publication
Bruno Veillet
Coordination
Anouk Merlin
Maquette et mise en page
Aude Wenes Graphisme et Communication • www.audewenes.com

L'ensemble de l'équipe du CEN Isère a participé à la réalisation et à la relecture de ce numéro.

Bulletin tiré à 1300 exemplaires par l'imprimerie Notre-Dame.
ISBN 978-2-9529432-6-0
Dépôt légal : juin 2014

Avec le soutien de :

N. Biron - CEN Isère